



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-5

Ottawa, le 25 avril 2008

Avis de consultation et d'audience

2 juin 2008

Montréal et Québec (Québec)

Date limite pour le dépôt des interventions/observations : 15 mai 2008

Le Conseil tiendra une audience publique afin d'étudier les demandes qui suivent à partir du **2 juin 2008 à 9 h à Montréal (Québec) et se poursuivra à Québec (Québec)**. Les lieux exacts seront publiés prochainement.

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

Article Requérante et endroit

1. **TQS inc.**
Jonquière, Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières (Québec)
No de demandes 2008-0594-7; 2008-0595-5; 2008-0596-3; 2008-0597-1; 2008-0599-7;
2008-0600-5; 2008-0601-0; 2008-0604-4
2. **Société Radio-Canada**
Sherbrooke, Trois-Rivières, Saguenay et St-Fulgence (Québec)
No de demande 2008-0516-1

1. **Jonquière, Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières (Québec)**
No de demandes 2008-0594-7; 2008-0595-5; 2008-0596-3; 2008-0597-1; 2008-0599-7;
2008-0600-5; 2008-0601-0; 2008-0604-4

Demande (2008-0594-7) présentée par **TQS inc.** (TQS), afin d'obtenir l'autorisation de changer son contrôle effectif, de Cogeco Radio-Télévision inc. (Cogeco) à Remstar Diffusion inc. (Remstar Diffusion), une société détenue et contrôlée à part égales par Julien et Maxime Rémillard.

Demandes (2008-0595-5; 2008-0596-3; 2008-0597-1; 2008-0599-7; 2008-0600-5; 2008-0601-0; 2008-0604-4) de TQS afin d'obtenir l'autorisation de renouveler les licences de radiodiffusion des entreprises de télévision suivantes :

CFJP-TV Montréal
CFJP-DT Montréal
CFAP-TV Québec
CFKM-TV Trois-Rivières
CFKS-TV Sherbrooke
CFRS-TV Saguenay
Réseau TQS

La requérante demande de nouvelles licences jusqu'au 31 août 2015. La requérante propose l'exploitation des stations de télévision aux mêmes conditions de licence mais avec de nouveaux engagements à compter du 1^{er} septembre 2008. Les demandes contiennent de nouvelles propositions relatives à la programmation ainsi qu'une grille de programmation.

Modification du contrôle effectif

La transaction proposée s'effectuera par le transfert de la totalité des actions émises et en circulation de 3947424 Canada Inc., la société mère de TQS, actuellement détenue par CTV Television Inc. (CTV) (40 %) et Cogeco (60 %), à Remstar Diffusion.

Les propriétaires de Remstar Diffusion, Messieurs Julien et Maxime Rémillard, détiennent également des intérêts identiques (50 %) dans Remstar Corporation, une société canadienne indépendante de divertissement axée sur le développement, le financement, la production et la distribution de produits cinématographiques et télévisuels.

La requérante s'engage, à titre d'avantages tangibles, à verser 1 million de dollars sur une période de sept ans.

La requérante a confirmé son engagement à prendre en charge tout avantage tangible non complété résultant de l'acquisition de TQS par CTV et Cogeco, sous réserve de certaines exigences découlant du plan d'arrangement avec les créanciers.

Général

Le Conseil considérera ces demandes, comme il le fait pour toute demande relative à la télévision en direct, en examinant soigneusement les propositions relatives à la programmation, particulièrement celles portant sur les émissions prioritaires et la programmation locale, incluant la couverture de l'information.

Le Conseil note que plusieurs documents ont été déposés à titre confidentiel par la requérante. Elle considère qu'ils contiennent des renseignements financiers dont la divulgation pourrait nuire à la capacité de Remstar Diffusion d'effectuer l'acquisition de TQS.

Par conséquent, le Conseil a accordé une confidentialité temporaire pour ces documents jusqu'au 22 mai 2008, date de la réunion des créanciers conformément à l'ordonnance de la Cour Supérieure du Québec rendue le 4 avril 2008.

Des renseignements additionnels seront versés au dossier public à mesure qu'ils seront disponibles. Le Conseil invite les parties intéressées à consulter régulièrement le dossier d'examen public ainsi que le site Web du Conseil pour obtenir d'autres renseignements susceptibles de les aider à rédiger leurs observations.

Adresse de la requérante :

612, rue Saint-Jacques
pièce 100
Montréal (Québec)
H3C 5R1
Télécopieur : 514-390-6160
Courriel : bguerin@tqs.ca

Examen de la demande :

A l'adresse de la requérante

330, rue Saint-Valier est, bureau 025
Québec (Québec)

4141, boulevard Saint-Jean
Trois-Rivières (Québec)

2303, rue Sir Wilfrid Laurier
Jonquière (Québec)

3720, boulevard Industriel
Sherbrooke (Québec)

2. **Sherbrooke, Trois-Rivières, Saguenay et St-Fulgence (Québec)**
No de demande 2008-0516-1

Demande présentée par la **Société Radio-Canada (SRC)**, afin d'acquérir l'actif des entreprises de programmation de télévision CKSH-TV Sherbrooke, CKTM-TV Trois-Rivières et CKTV-TV Saguenay et son émetteur CKTV-TV-1 St-Fulgence (Québec) de TQS inc.

La requérante demande l'émission de nouvelles licences afin de poursuivre l'exploitation de ces entreprises suivant les mêmes modalités et conditions que celles en vigueur dans les licences actuelles.

La SRC n'a proposé aucun bloc d'avantages tangibles puisque qu'elle considère que les investissements pour améliorer toute la chaîne de transmission et convertir ses émetteurs au numérique excèdent amplement le montant qui pourrait être requis en vertu de la politique du Conseil sur les avantages tangibles.

Le Conseil note que certaines parties de l'offre d'achat ont été déposées à titre confidentiel par la

requérante. La requérante considère que ces documents contiennent des renseignements financiers dont la divulgation pourrait nuire à la capacité de Remstar Diffusion d'effectuer l'acquisition de TQS.

Par conséquent, le Conseil a accordé une confidentialité temporaire pour ces documents jusqu'au 22 mai 2008, après quoi le Conseil se prononcera de façon définitive relativement à la confidentialité. Le 22 mai est la date à laquelle aura lieu la réunion des créanciers de TQS, conformément à l'ordonnance de la Cour Supérieure du Québec rendue le 4 avril 2008.

Des renseignements additionnels seront versés au dossier public à mesure qu'ils seront disponibles. Le Conseil invite les parties intéressées à consulter régulièrement le dossier d'examen public ainsi que le site Web du Conseil pour obtenir d'autres renseignements susceptibles de les aider à rédiger leurs observations.

Adresse de la requérante :

181, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1P 1K9
Télécopieur : 613-288-6257
Courriel : affairesreglementaires@radio-canada.ca

Examen de la demande :

65, rue Belvédère Nord, Bureau 190
Sherbrooke (Québec)

25, rue des Forges
Trois-Rivières (Québec)

500, rue des Saguenéens
Saguenay (Québec)

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

15 mai 2008

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

L'intervention doit comprendre l'un des énoncés suivants dans le premier ou le dernier paragraphe :

- 1 - Je demande à comparaître à l'audience publique.
- 2 - Je ne veux pas comparaître à l'audience publique.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure sousmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le
[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

Ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro
819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée à la requérante et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Advenant que la demande passe à l'étape comparante de l'audience et que vous désiriez comparaître, veuillez expliquer pourquoi vos observations écrites ne suffisent pas et pourquoi une comparution est nécessaire.

Les personnes qui requièrent des auxiliaires de communication comme les dispositifs techniques pour malentendants et l'interprétation gestuelle voudront bien en aviser le Conseil au moins vingt (20) jours avant le début de l'audience afin de lui permettre de prendre les dispositions nécessaires.

Avis important

Veillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site Web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site Web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site Web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page Web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée de notre site Web à l'aide de notre engin de recherche ou de tout autre engin de recherche ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec) K1A 0N2
Tél. : 819- 997-2429
Tél. Sans Frais : 1-877-249-2782
ATS Sans Frais : 1-877-909-2782
Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse
Bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest
Bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est
Bureau 624
Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington

275, avenue Portage
Bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : 204-983-6306 – ATS: 204-983-8274
Télécopieur : 204-983-6317

Édifice Cornwall Professional

2125, 11^e Avenue
Pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper
Bureau 520
Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>